

LEDELEGUE
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

Turk 864.5

Berne, le 4 décembre 1992

ABB
A l'att. de M. G. Thalmann
Senior Vice Président
Project & Trade Finance AG
Postfach 41

5041 Baden

Turquie - Financement mixte: projet hydroélectrique de Batman

Monsieur,

Votre lettre du 3 novembre dernier sur l'affaire citée en exergue a retenu toute notre attention. Après un nouvel examen de la situation, et comme nous vous l'avons déjà laissé entendre verbalement à plus d'une reprise au cours de ces dernières semaines, nous avons décidé de renoncer pour l'instant à l'octroi d'un financement mixte à la Turquie.

Cette décision résulte directement de la crise financière que traverse la Confédération et des coupes sombres qu'a subi et que subira encore le budget du développement de l'OFAEE ces prochaines années.

L'idée d'un financement mixte en faveur de la Turquie, mise en avant dans le contexte particulier de notre politique de migration visant à contenir le flot des réfugiés en améliorant les conditions de vie sur place par des actions de développement, dans le cas présent en faveur des populations kurdes d'Anatolie de l'Est, n'est pas pour autant abandonnée. En effet, nous pensons reprendre cette idée à un stade ultérieur, à un moment où notre situation sur le plan budgétaire sera à nouveau plus confortable, et de remplir à ce moment-là le mandat que nous avons reçu du Conseil fédéral.

Vous comprendrez, nous osons l'espérer, que compte tenu de ces nouvelles circonstances, nous ne soyons plus en mesure de poursuivre plus en avant l'examen du projet Batman, qui présentait, il est vrai et à première vue, une possibilité intéressante pour l'octroi rapide d'un financement mixte à la Turquie. Nous regrettons les inconvénients qui en découlent pour ABB et les autres sociétés suisses impliquées.

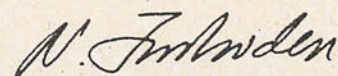
D'un autre côté, ABB devrait pouvoir garder toutes ses chances dans le cadre de l'appel d'offres international qui devrait être lancé en début 1993, compte tenu de sa capacité concurrentielle, de son know-how de pointe et de la réputation enviable qu'elle s'est acquise en Turquie. Il est très probable aussi que vos concurrents n'aient recours qu'à des financements commerciaux, en conformité avec les nouvelles règles de l'OCDE



- 2 -

limitant l'utilisation des crédits d'aide liée pour ce type de projets, et le mode de financement habituel pour de telles opérations en Turquie. S'il devait néanmoins s'avérer durant la procédure de passations des marchés que des pays concurrents recourent à des financements concessionnels pour ce projet, nous serions bien entendu prêts à intervenir dans la mesure de nos possibilités (intervention à l'OCDE) pour éviter que l'offre d'ABB ne soit discriminée, étant bien entendu que sur le plan financier (matching ou financement mixte) nous n'avons pratiquement aucune marge de manoeuvre faute de moyens budgétaires. (Si d'aventure, le financement mixte prévu pour le projet Limay Bataan aux Philippines ne pouvait, pour une raison ou une autre, se concrétiser, nos possibilités de réaction s'en trouveraient améliorées en cas de nécessité).

En espérant que vous comprendrez nos raisons, et en regrettant les inconvénients qui en résultent pour le consortium ABB, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.



N. Imboden
Ambassadeur

Copie à: Ambassade de Suisse, Ankara

Copie à:

Monsieur P. Y Simonin, Ambassadeur, Chef du DP II, DFAE
Monsieur J.F. Giovannini, Directeur suppléant, DDA/DFAE
Monsieur R. Weiersmüller, Ambassadeur, Coordinateur en matière de politique
des réfugiés, DFAE
Monsieur P. Arbenz, Directeur, DJR/DFJP
Monsieur K. Voegele, Chef de Section, DFAE

CC:

blf, ari, jek, imb, jag, fon, fer, hae, ric, nep, obr